

Stratégie paysagère

BEAUME-DROBIE

Recueil 1 - Portrait du territoire



SOMMAIRE

05	PARTIE 1 Préambule / VOYAGER
09	PARTIE 2 Portrait / REGARDER LE TERRITOIRE COMME UN JARDIN
11	A. ENONCÉ DE JARDIN Ce que permet le fait de regarder le territoire comme un jardin Ce qu'est le jardin et ce que font les jardiniers
12	B. LES DIFFÉRENTES PARTIES DU JARDIN Présentation Carte des paysages Les parties du jardin
15	1. Les sommets
17	2. Les forêts-clairières
21	3. Les rivières
23	4. Le jardin vivrier
25	5. La plaine habitée
27	6. La terrasse 7. Les rives
29	C. ESSAI DE REPRÉSENTATION DU JARDIN
31	PARTIE 3 PROJET / ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE PAYSAGÈRE POUR LE JARDIN



PARTIE 1

Préambule **VOYAGER**



L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE PAYSAGÈRE EN PARALLÈLE DE LA DÉMARCHE DU PLUI

Pourquoi mettre en place une stratégie paysagère :

- pour se donner le droit d'arpenter le territoire en long, en large et en travers,
- pour confronter les regards et les points de vue de chacun et constituer ainsi un groupe projet légitime,
- pour co-construire une lecture partagée du territoire communautaire,
- pour révéler des lieux et des enjeux,
- pour mettre à l'épreuve du terrain les engagements politiques du PADD.

Voyage ailleurs

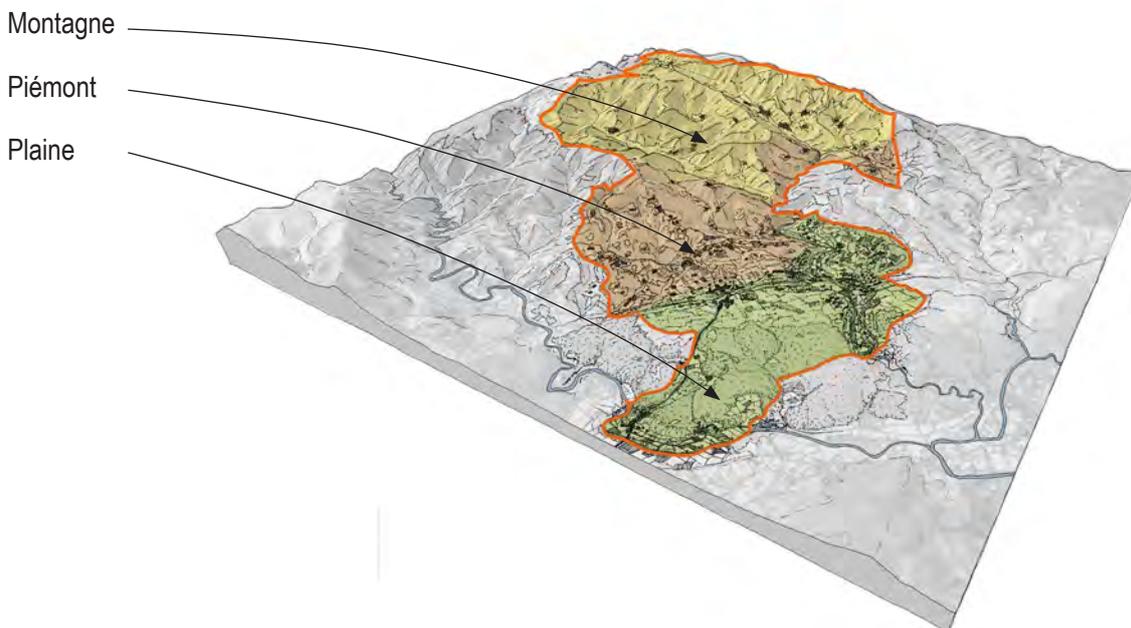
Tout commence par un voyage d'étude en Isère le 29 mai 2017 où les élus découvrent ensemble un autre territoire avec des problématiques plus ou moins similaires mais avec le même désir d'offrir à leurs habitants un cadre de vie préservé tout en maintenant une vie locale dynamique. Le groupe projet se forme et des références communes se construisent.

- Visite du lotissement communal de Notre-Dame de l'Osier en compagnie de M. Alex Brichet-Billet, maire de la commune.
- Visite du centre bourg de la Rivière (école BBC, multi service, gîte, place de village) en compagnie de M. Robert Aleyron-Biron, maire de la commune.

Voyage Ici

Puis vient le temps du voyage à travers le territoire le 13 juin 2017 guidé par les acteurs locaux. Cette exploration partagée amène à redécouvrir ou parfois découvrir son paysage quotidien sous un autre jour avec d'autres personnes et construire ensemble une vision partagée. Maintenant, « *quand on parle d'un endroit, on voit la même chose* ». Voyager ensemble, chez soi, permet d'inventer une manière de dire et de voir le paysage. Trois journées de voyage à partir du découpage territorial proposé par le PLH :

- la montagne (vallée de la Haute Beaume), le 17 septembre 2017
- la plaine, le 25 septembre 2017
- le piémont, le 26 septembre 2017
- la montagne (vallée de la Drobie), le 27 septembre 2017





PARTIE 2

Portrait

REGARDER LE TERRITOIRE COMME UN JARDIN



A. ÉNONCÉ DE JARDIN

Ce que permet le fait de voir le territoire comme un jardin

Inventer ensemble une manière de dire et de voir la paysage de la communauté de communes, c'est dresser un portrait partagé des qualités paysagères du territoire. Aussi le territoire de la communauté de commune peut être regardé comme un vaste jardin.

Considérer le territoire comme un vaste jardin permet de :

- révéler un territoire du commun (territoire partagé et durable)
- identifier les grandes structures paysagères (parties du jardin)
- faire valoir une lecture plus complexe du territoire (entités paysagères)
- mettre en interrelation des parties éloignées du jardin (écosystème paysager)
- parler de fonctionnalité, vocation, potentiel du territoire (ressources)
- identifier les qualités, les valeurs du territoire et s'en inspirer pour l'avenir (ancrage territorial)
- dessiner collectivement un projet durable pour ce jardin (stratégie paysagère)

Ce qu'est le jardin et ce que font les jardiniers

1. Le jardin est un espace de production. Les jardiniers entretiennent des petits systèmes intensifs et recherchent une efficacité énergétique.
2. Le jardin est un espace de nature qui prend différentes formes. Les jardiniers protègent et valorisent la diversité du jardin.
3. Le jardin est un éco-système paysager. Les parties du jardin sont interdépendantes, chaque élément est situé en relation aux autres.
4. Le jardin est un espace d'agrément. Les jardiniers accueillent des éléments éphémères, légers.
5. Le jardin est un espace de faire-valoir, il renvoie une image à l'extérieur. Les jardiniers portent une attention de qualité au jardin.
6. Le jardin est une espace d'habitabilité. Chaque élément du jardin remplit plusieurs fonctions et chaque fonction du jardin est remplie par plusieurs éléments.
7. Le jardin est un espace de travail. Les jardiniers recherchent un équilibre global, les différentes parties du jardin se rendent des services mutuels.
8. Le jardin est vivant. Chaque élément du jardin est en mouvement (cycle), et cherche à se renouveler, les éléments peuvent être réversibles. Les jardiniers tiennent compte des conditions naturelles et évoluent en fonction.
9. Le jardin est une mise en scène (points de vue, sites, expériences paysagères, logique de site...) où l'on se déplace pour aller d'une partie à une autre et où l'on vit des expériences ordinaires et extraordinaires. Les jardiniers préservent cette mise en scène et y participent.
10. Le jardin est un espace à partager et à transmettre. Les jardiniers gèrent durablement en bon père de famille les ressources du jardin.

B. LES DIFFÉRENTES PARTIES DU JARDIN

Présentation

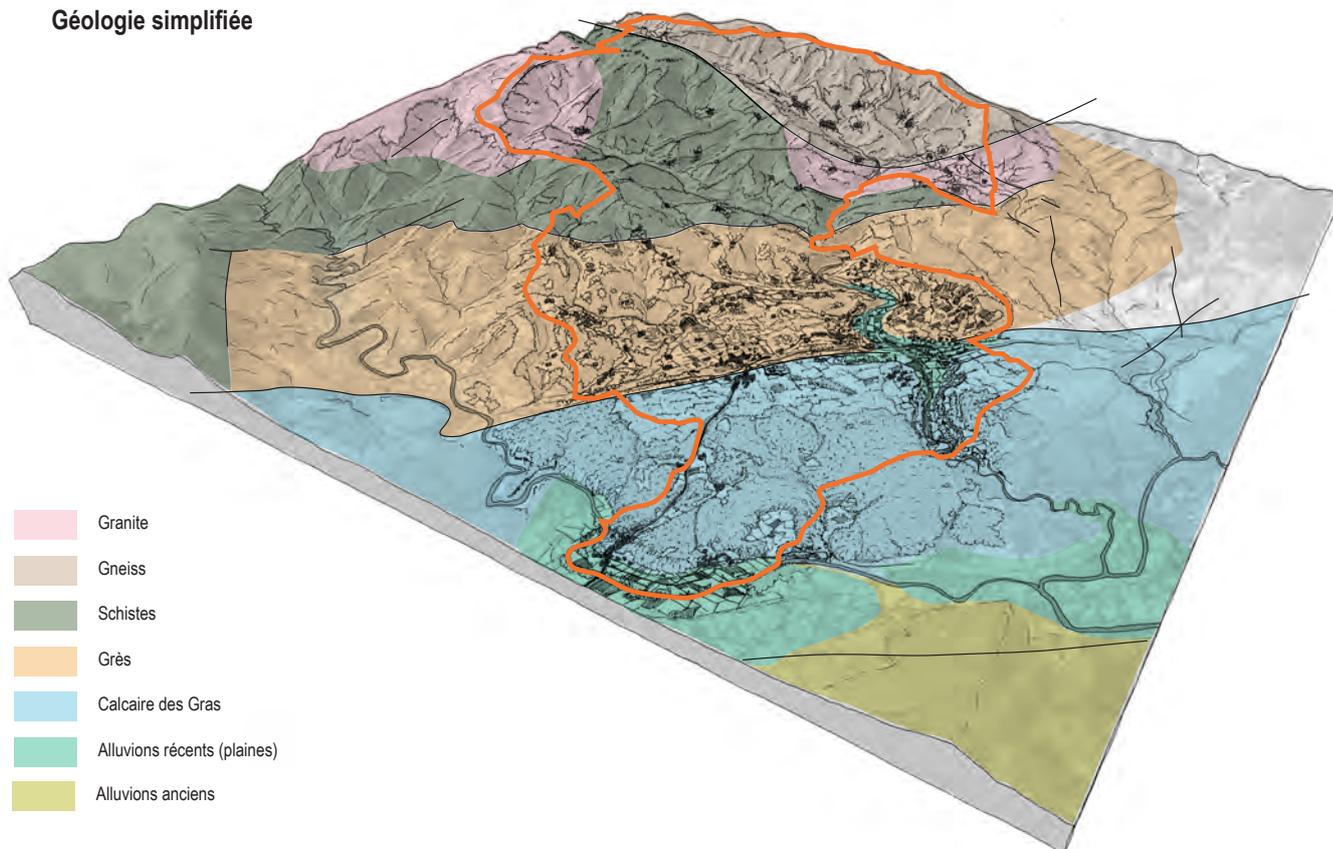
Notre jardin se trouve dans les Cévennes sur la bordure sud-est du Massif Central. Depuis la montagne jusqu'à la plaine en passant par les pentes des vallées encaissées, le jardin offre des paysages variés et nous raconte une géologie graduée et complexe du territoire.

Depuis le nord du jardin jusqu'au sud, l'altitude passe de plus 1000 m (1511 m au Tanargue) à 100 m au contact de la plaine du Chassezac. Pays du granite et du gneiss, les hautes terres du jardin marquent les dernières traces du socle géologique du Massif Central avant la Méditerranée. Puis viennent les schistes et les micaschistes qui participent des paysages de vallées voire de canyons encaissés et de serres auxquelles s'accrochent faïsses et béalières. Le Grès marque la partie des Beauzons où l'architecture et les ouvrages d'aménagement se colorent de sa patine singulière. Cette marge géologique fait transition vers les altitudes basses de la plaine. La Garrigue prend ensuite place au pied des Cévennes. Le calcaire y étale ses paysages de pierres.

ENJEUX

- Lecture de la géomorphologie (présence de la géologie dans les matériaux de construction)
- Implantation bâtie dans les versants (intelligence constructive)

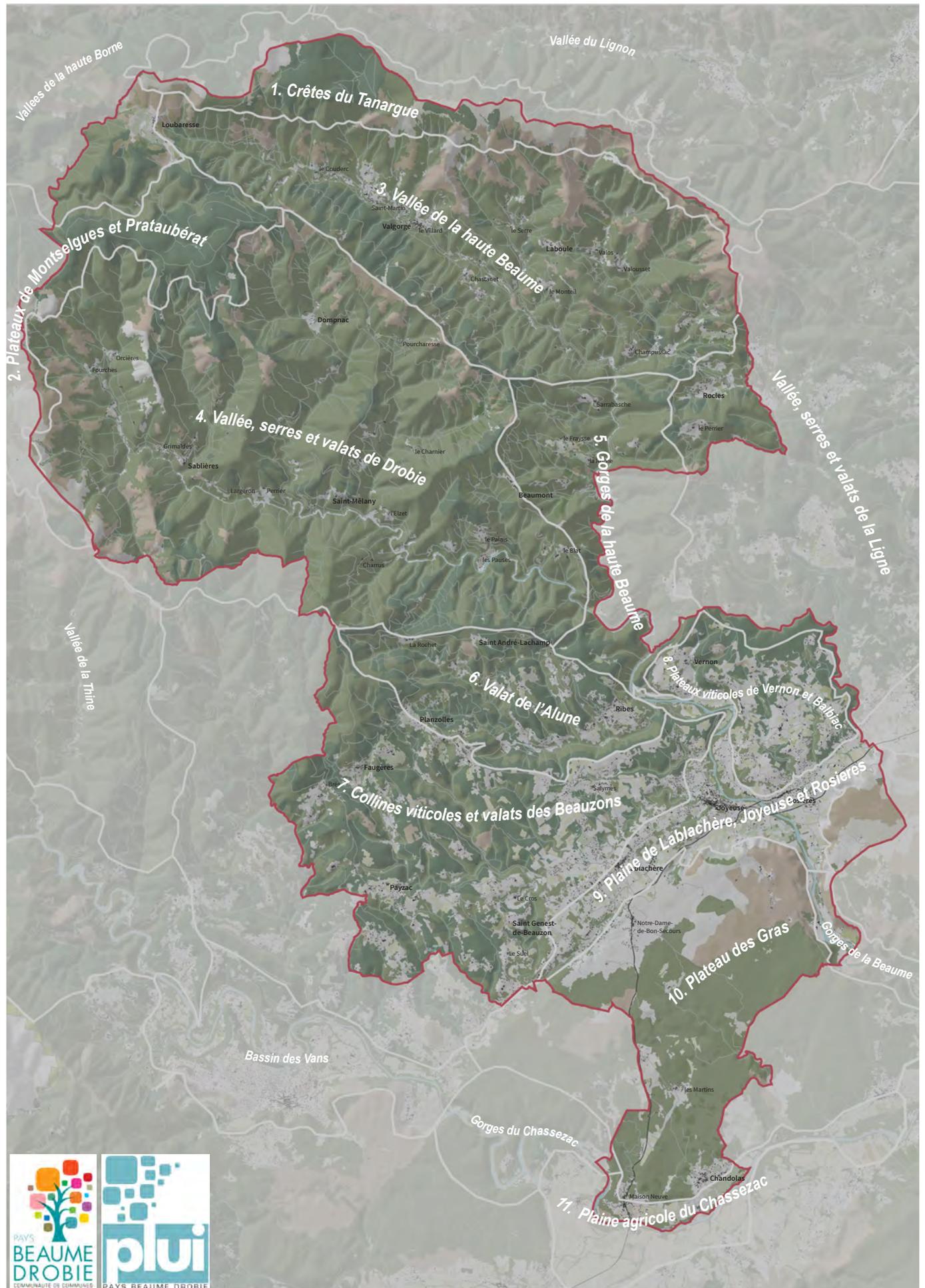
Géologie simplifiée



Les entités paysagères du jardin (paysages)

1. Crêtes du Tanargue, 2. Plateaux de Montselgues et Prataubérat, 3. Vallée de la haute Beume, 4. Vallée, serres et valats de Drobie, 5. Gorges de la haute Beume, 6. Valat de l'Alune, 7. Collines viticoles et valats des Beauzons, 8. Plateaux viticoles de Vernon et Balbiac, 9. Plaine de Lablachère, Joyeuse et Rosières, 10. Plateau des Gras, 11. Plaine agricole du Chassezac.

Carte des paysages du Pays de Beaume Drobie





ENJEUX

- Reconnaissance des sommets en tant que Hauts Lieux paysagers
- Gestion forestière et protection des espaces naturels
- La qualité du site de Loubaresse
- L'accueil du visiteur
- Le maintien et la vivacité de l'activité agricole



Les parties du jardin

1. LES SOMMETS

Les sommets, sont à la fois le fond de scène du jardin mais aussi « l'entrée » sur le territoire par le nord. Loin d'être un petit portail dérobé, l'arrivée dans le pays de Beaume-Drobie par les hauteurs et notamment par les cols, offre une expérience paysagère de basculement, exceptionnelle avec de larges vues plongeantes sur toutes les parties du jardin. Le col de Meyrand et le village de Loubaresse constituent un site paysager majeur du jardin, « un événement ». L'expérience du belvédère depuis les terrasses récemment remontées est spectaculaire et offre au regard la très grande ampleur de l'enfilade de la vallée de la Beaume vers l'est. Le mont Ventoux est en point de mire. Du col de Meyrand, les horizons s'ouvrent encore... Le balcon dominant la vallée donne aux amateurs de vol libre un point de départ privilégié, et aux usagers de la route, un lieu d'arrêt sur la fameuse table d'orientation. C'est depuis ces sommets que prennent naissance les rivières. Remonter à leurs sources est aussi une expérience d'ascension unique.

Deux entités paysagères composent cette partie du jardin :

> Les crêtes du Tanargue

Hauts sommets du territoire sur sa marge nord, les crêtes du Tanargue suivent l'orientation est-ouest des failles géologiques qui entaillent cette frange du Massif central. Cette haute échine de Gneiss domine la région et en premier lieu la vallée de la Beaume naissante. Mise en avant par les nombreux écrits y faisant référence, le Tanargue, « montagne du tonnerre » demeure une sorte d'écosymbole très ancré dans les représentations du territoire : un sommet, une frontière, un belvédère, un lieu d'expression du climat et notamment les phénomènes orageux, dits cévénols. Terre historique d'estive, cette vocation perdue par la présence saisonnière de troupeaux ovins et bovins. Sur les versants sud et nord, s'étire une vaste forêt de production soumise au régime forestier. Avec l'essor des pratiques de randonnées et de sports de pleine nature, le Tanargue figure comme une destination d'intérêt mettant en exergue la très grande naturalité des sommets.

> Les plateaux de Monselgues et Prataubérat

Les deux plateaux viennent « fermer » le territoire de Beaume-Drobie sur sa partie ouest. Sorte d'île suspendue partagée avec le territoire voisins du pays des Vans, aux confins avec le département de la Lozère, tout proche, les plateaux de Monselgues et Prataubérat constituent une frontière. A la différence du Tanargue et son profil aigu, le système de plateaux fait ici exister, à cheval entre granite et schiste, des hautes terres mollement vallonnées, habitées en quelques hameaux et écarts. Dominant de toute sa hauteur les contrées riveraines, ces plateaux constituent un horizon spectaculairement naturel notamment pour le fond de vallée de la Drobie. Ils n'en demeurent pas moins de véritables espaces de vie : habitats, activités agricoles et forestières... dont les qualités environnementales et paysagères sont unanimement reconnues (labellisation Espaces Naturels Remarquables du PNR).





2. LES FORÊTS-CLAIRIÈRES

Le jardin est composé en grande partie de forêt ; sur les 23 951 ha de zones naturelles que comptent la communauté de communes, la forêt occupe 16 357 ha. Le reste est constitué de friches et maquis (7 594 ha). La forêt occupe ainsi 58,98 % du territoire intercommunal ce qui est considérable en terme de paysage. C'est ce qui fait en partie toute l'originalité et la richesse du jardin. Cette forêt n'est pourtant pas homogène et notre « *silva* » est une ressource importante, diversifiée encore assez peu valorisée dans l'écosystème paysager.

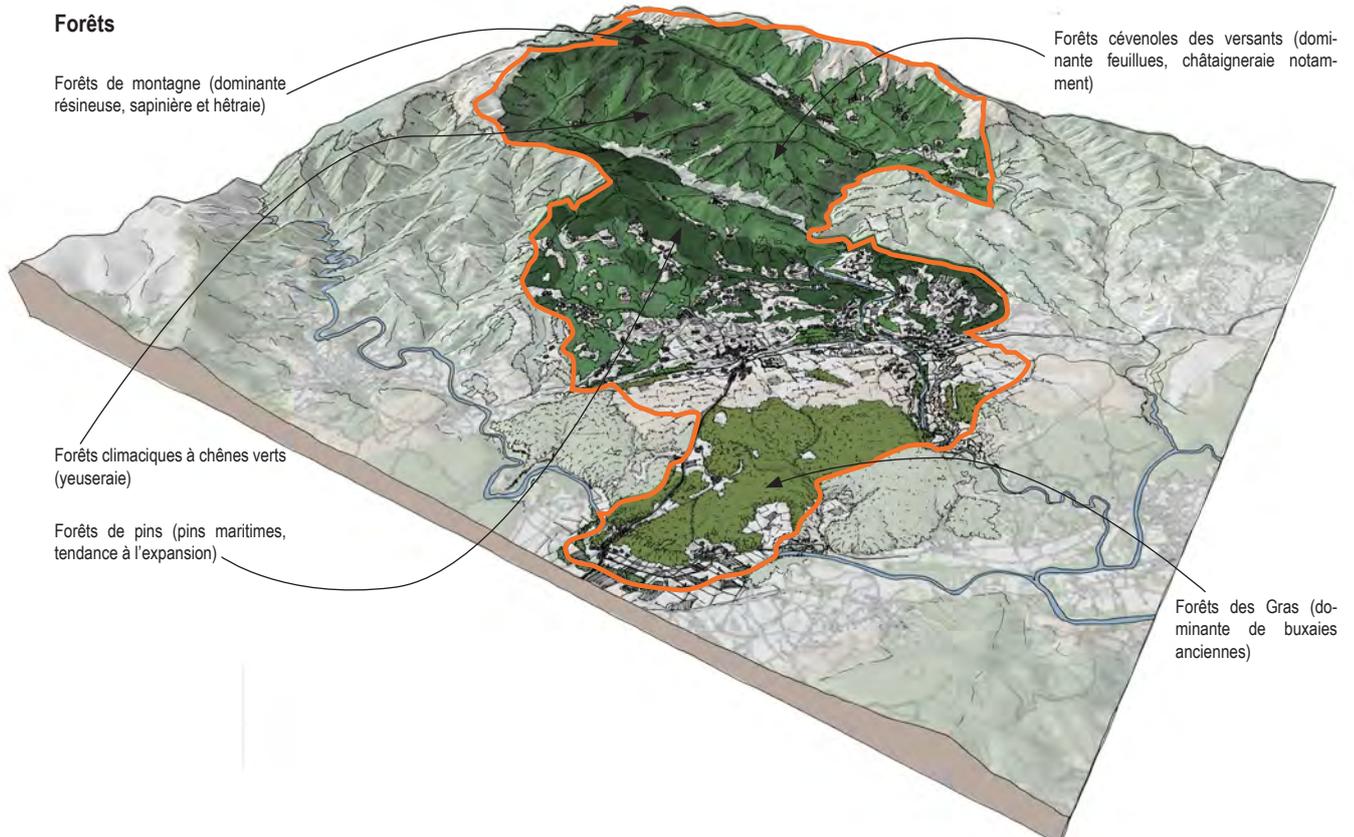
Schématiquement, plusieurs forêts se distinguent sur l'ensemble du jardin :

- la forêt de montagne (sapinière, pessière, hêtraie-sapinière...) se retrouve sur le massif du Prataubérat ainsi que sur le versant nord de la vallée de la Beaume, essentiellement sur la commune de Valgorge,
- la forêt cévenole de feuillus accueillant la châtaigneraie historique,
- la forêt de chênes verts, très présente sur la vallée de la Drobie et la séquence de gorges de la Beaume,
- la forêt de « *colonisation* » sur les espaces de piémont par le pin maritime.
- la forêt des Gras et notamment ses buxaies.

Cette forêt est encore habitée et les lieux de vie (villages, hameaux, maisons isolées) constituent à chaque fois une clairière accueillante dans les versants boisés.

ENJEUX

- L'avenir de la châtaigneraie
- L'exploitation et la gestion de la forêt
- Le caractère accueillant des clairières
- Le maintien de la qualité du patrimoine bâti et de la qualité des sites paysagers
- L'accueil des nouveaux habitants, porteurs de projet dans les clairières





Trois entités paysagères sont concernées par ses forêts-clairières :

> La vallée de la haute Beauce

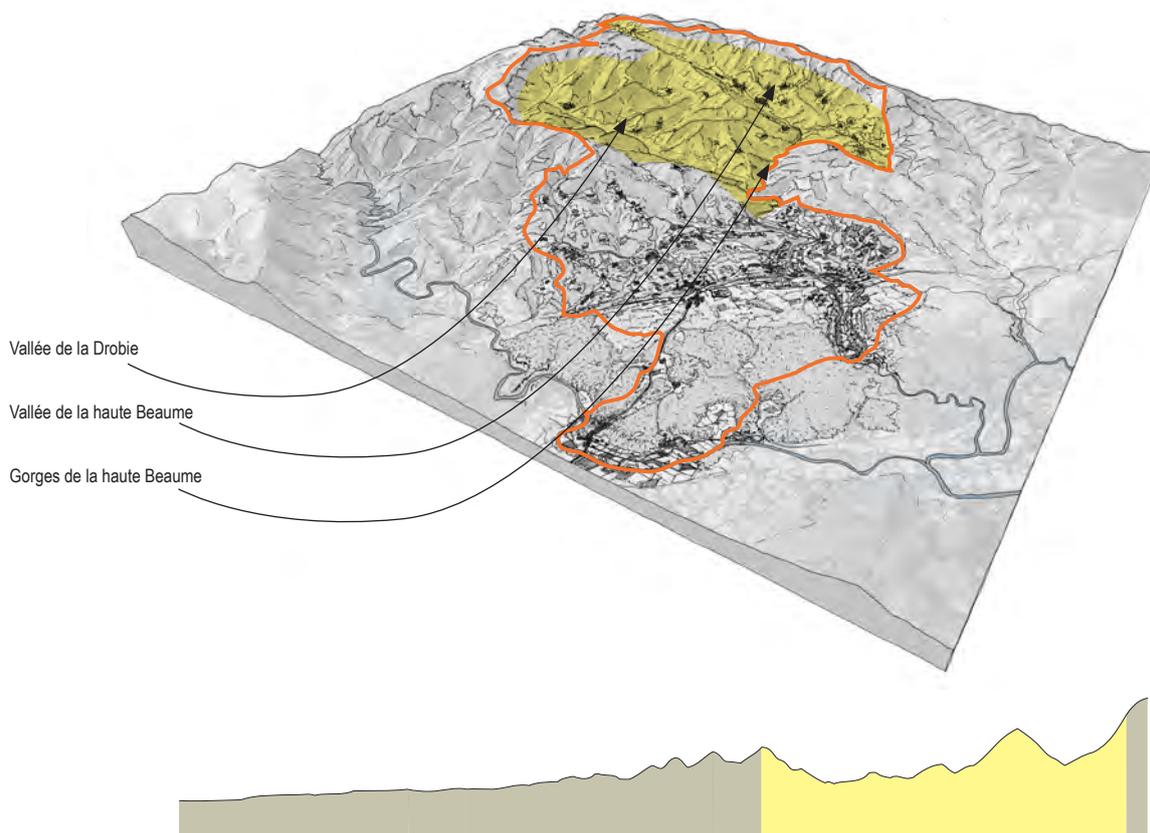
La vallée de la Beauce possède une géographie très régulière et simple. Son profil en V et son axe orienté ouest-est ne sont quasiment pas perturbés par ses petits affluents. En découle, un effet de mise en perspective assez saisissant souvent magnifié par les lumières rasantes de début et de fin de journée. C'est le fond de vallée qui concentre les lieux d'habitat (notamment Valgorge et ses hameaux). Les larges versants sont ainsi marqués par la présence constante du manteau forestier. Celui-ci se distingue par une nette opposition des versants de la vallée : le versant exposé au nord, est marqué par la présence des résineux (sapinière) tandis que le versant exposé au sud accueille un peuplement plus feuillu (ancienne châtaigneraie). Ce versant reste également le plus sensible aux incendies estivaux. Les cours du Salindres et du Riboulet, affluents en rive gauche de la Beauce à l'aval de Valgorge, provoquent un jeu de plissements dont ont su tirer parti Laboule et ses hameaux, exploitant les timides « replats » au dessus de la grande vallée.

> La vallée, les serres et valats de Drobie

Paysage de référence du Parc, la vallée de la Drobie se distingue en effet par une apparence première qui sent le sud. Pour autant les larges versants culminant pour la plupart au dessus des 1000 mètres d'altitude, la rattache encore au Massif central, si proche. Sa géométrie est asymétrique. Sa rive droite est régulière, abrupte, ne laissant pas d'affluents majeurs naître. A l'inverse, sa rive gauche est incisée par de longs valats remontant plein nord, générant plis et replis plus ou moins accueillant pour les hommes et les activités : bâtis, terrasses, jardins, vignes... La vallée de la Drobie et ses valats est habitée en hameaux. Disséminés, presque perdus, tant la sinuosité des accès fait peser l'isolement. Peut-être une conséquence de ces qualités rapidement brossées, les paysages de la vallée de la Drobie ne portent que peu de traces d'aménagement moderne... Une impression de « paysages immuables » mais pourtant fragiles et dont on se doute qu'ils ne reposent que sur l'activité de quelques personnages entreprenants.

> Les gorges de la haute Beauce

En aval de Pied-de-Bœuf, le cours de la Beauce connaît un encaissement marqué, son cours se courbe vers le sud. La Beauce va sur une dizaine de kilomètres emprunter des défilés spectaculaires et incroyablement pittoresques. Peu habitée en son fond, cette séquence de la vallée est juste parcourue par la route départementale qui sinue entre les cheminées de granite ou migmatite, dominant de larges dalles sur lesquelles glissent les eaux limpides de la Beauce. Ici, le caractère naturel des lieux prévaut. Les bois de chênes verts accrochés aux rochers semblent défier le temps.





3. LES RIVIÈRES

Le jardin est traversé par un réseau hydrographique principal constitué de 3 cours d'eau :

- La Beaume
- La Drobie (affluent de la Beaume)
- Le Chassezac

Ces trois rivières participent de l'architecture principale du jardin en irriguant une grande partie du territoire et en révélant plusieurs entités paysagères présentées dans les forêts-clairières : La vallée de la haute Beaume, la vallée, les serres et valats de de Drobie et les gorges de la haute Beaume. Les rivières constituent la matrice de l'écosystème du jardin à partir de laquelle s'organise une occupation de l'espace dans les pentes.

La Beaume prend sa source sur la commune de Loubaresse, s'écoule sur 43,9 kilomètres pour se jeter dans la rivière Ardèche en aval de Ruoms.

La Drobie prend sa source au pied du massif de Prataubérat et se jette dans la Beaume, au niveau du lieu-dit les Deux Aygues et après avoir parcouru 22,8 kilomètres.

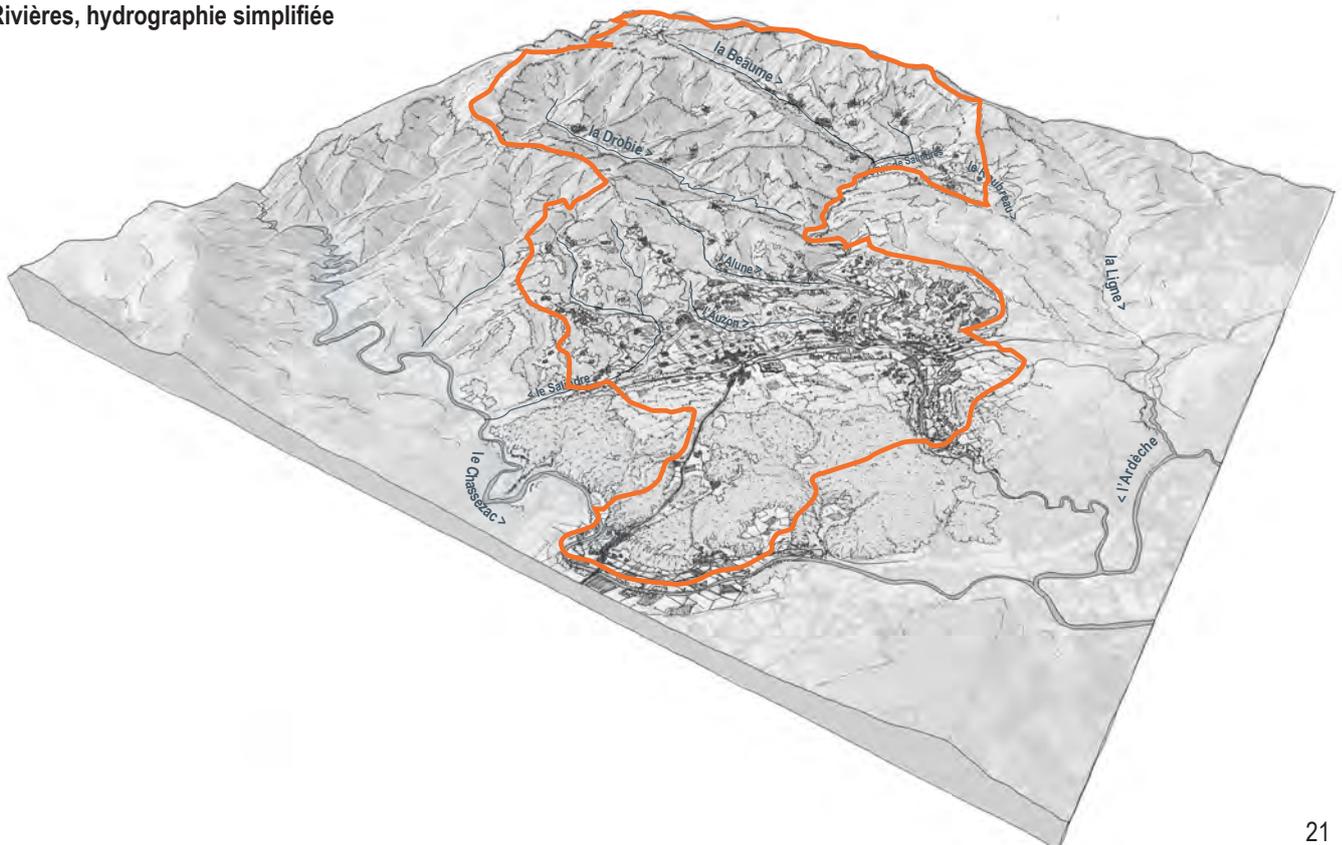
Le Chassezac prend sa source dans le département voisin de la Lozère, à environ 20 km à de Mende et se jette dans l'Ardèche après un parcours de 84,6 kilomètres.

Non aménagés, les cours d'eau de la Beaume et de la Drobie présentent des fluctuations saisonnières de débit, typiques d'un régime pluvial cévenol, avec des hautes eaux d'automne-hiver, prolongées au printemps par la fonte des neiges et les pluies. Les débits d'étiage l'été sont naturellement très bas. Le réseau hydrographique secondaire est relativement dense, notamment dans les secteurs dits «de pentes», où de nombreux cours d'eau se jettent dans la Beaume et la Drobie, généralement en suivant un axe nord/sud. Cette configuration induit de nombreuses petites vallées ou vallons, dont les versants ne présentent pas réellement d'adret ou d'ubac. Sur la partie sud du territoire, le plateau des Gras est «entaillé» par la rivière la Beaume et on ne recense que peu de cours d'eau secondaires. Le ruisseau de Fontgraze se démarque toutefois et se prolonge par le ruisseau de Bourbouillet qui se jette dans le Chassezac. La qualité de ces cours d'eau est relativement bonne mais leur accès est difficile.

ENJEUX

- L'accessibilité des rivières et l'accueil des visiteurs
- La reconnaissance de certaines séquences paysagères en Haut-Lieux paysager (ex : gorges)
- Visibilité des rivières (gestion des boisements rivulaires)

Rivières, hydrographie simplifiée





ENJEUX

- Le potentiel agricole des terres
- La diversité des productions agricoles
- La densification urbaine et la forme de l'habitat
- La place des plantations de pins



4. LE JARDIN VIVRIER

Notre jardin possède son potager ! Il s'organise autour de la cité-jardin sur les piémonts et prend une multitude de formes en fonction de son sol, son exposition, son altitude et sa proximité avec les lieux habités. Il n'est pas aussi vivace qu'il ne l'a été, mais sa permanence témoigne de l'histoire d'une population paysanne importante et d'une mise en valeur agricole complexe, vivrière mais aussi commerciale par les fruits et la vigne notamment. Le jardin vivrier ressemble à une grande mosaïque de parcelles occupées par des vignes, des oliviers, des vergers, quelques cultures et productions maraîchères, le tout au milieu de parcelles de pins ou de châtaigniers en altitude. Le potentiel agronomique est bien là, la terre est travaillée depuis si longtemps. C'est la ressource alimentaire de notre jardin qui est à protéger et à valoriser.

Trois entités paysagères constituent le jardin vivrier :

> Valat de l'Alune

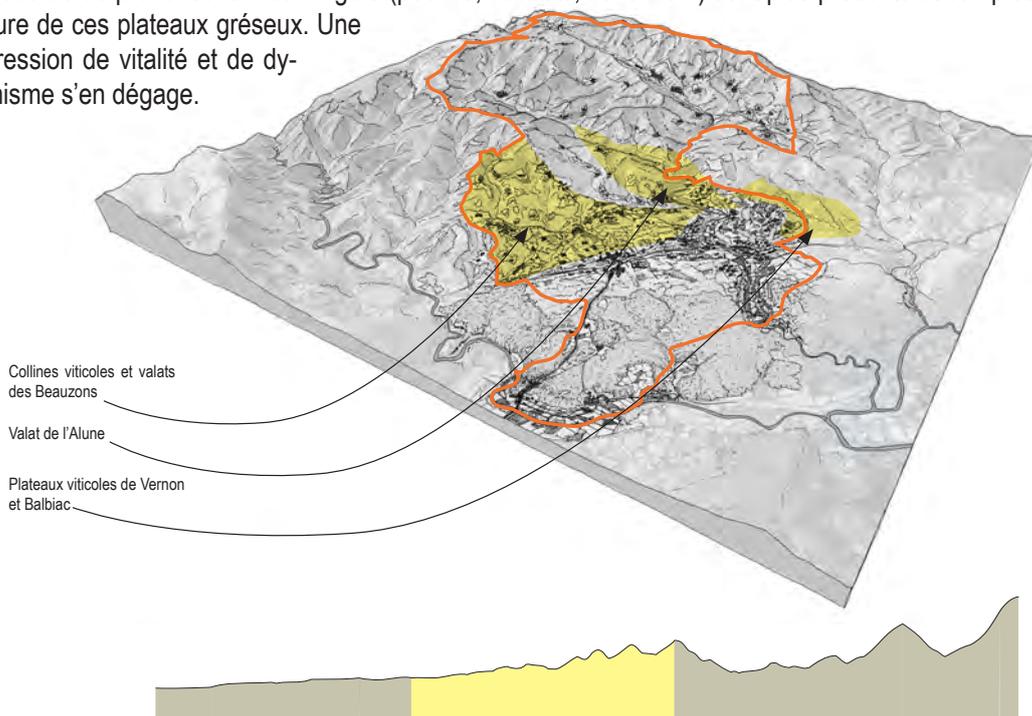
L'Alune, affluent de la Beaume en rive droite court au fond d'une petite vallée descendant au sud de Saint André-Lachamp. Bien plus habitée (en densité !) que ses grandes sœurs de la Beaume et de la Drobie, nous sommes ici à la charnière entre les schistes et les grès annonçant la plaine toute proche. L'Alune a connu son époque minière (fin XIX^e – début XX^e)... Zinc et plomb ont été extraits de ses versants. On en trouve encore quelques traces discrètes. Mais, aujourd'hui, les influences urbaines de Joyeuse et Lablachère pèsent dans les paysages de la vallée : constructions récentes, résidentialisation... Les sous-bois de pins maritimes, à l'odeur caractéristique, deviennent plus prenants. Ils remplacent petit à petit le chêne vert et le châtaignier... Le vignoble est largement visible (notamment sur le replat et les terrasses de Ribes). C'est un espace de transition entre le nord et sud du territoire communautaire.

> Collines viticoles et valats des Beauzons

Sur ces doux vallonnements ouvrant vers les lointains horizons du sud, nous avons abandonné la montagne. On constate la part importante de la production viticole dans l'occupation du sol, nous touchons le bassin méditerranéen. On ne perçoit plus que timidement les cultures vivrières historiques du secteur : fruitiers, potagers... souvent sur un parcellaire réduit, en terrasses, près des habitations. Nous sommes ici sur le Grès... Là où le sol est resté squelettique, c'est le pin qui a pris le dessus, marquant la dynamique d'abandon de certaines terres. Ailleurs, là où le terroir a été aménagé et entretenu de longue date (terrasses, réserves collinaires, épierements des champs...), c'est souvent le vignoble qui tient le parcellaire. On a ainsi cette rapide vision binaire opposant vigne et pin... dans lequel vient s'insinuer les développements pavillonnaires récents, plutôt opportunistes au regard des logiques d'équipement ou de foncier. Historiquement les lieux habités s'accrochent à quelques « replats ». On note surtout la compacité et la densité des groupements bâtis en pierre ocre à rouge qui, au-delà des principes d'économie de foncier, génèrent une organisation urbaine astucieusement bioclimatique et faisant résonner des principes anciens d'une étonnante modernité.

> Plateaux viticoles de Vernon et Balbiac

Prolongement des collines des Beauzons en rive gauche de la Beaume, les plateaux de Vernon et Balbiac s'étirent le long du piémont dominant la plaine. Ils en possèdent les mêmes grandes caractéristiques. Paysages très tenus par les productions agricoles alignées : vigne, arboriculture, culture maraîchère..., ils sont néanmoins marqués par une diversité accrue de productions. Les vergers (pêches, abricots, cerisiers...) sont plus présents et complètent la mosaïque de culture de ces plateaux gréseux. Une impression de vitalité et de dynamisme s'en dégage.





5. LA PLAINE HABITÉE

La plaine se situe dans le « bas », la plus grande partie du jardin s'étendant à l'arrière. Historiquement répartie en trois localités distinctes (Rosières, Joyeuse, Lablachère), l'espace habité semble s'agglomérer et les trois bourgs tendent aujourd'hui à ne faire qu'un. On parle aujourd'hui de « cœur de territoire », et peut-être de « cœur de jardin »...

La plaine fait figure de repère et d'espace de rassemblement dans ce vaste jardin : on s'y rejoint pour se rencontrer, habiter, travailler, consommer... C'est aussi la partie du jardin où se connectent toutes les autres parties et où se vivent les interrelations. Cette plaine est belle, organisée sur toute la longueur de cet effondrement géologique, selon un jeu de terrasses naissant du piémont ; les vues peuvent y être belles quand on soigne cette expérience de terrasse (le lieu où l'on se pose bien entendu, mais aussi ce que l'on voit depuis ce lieu et réciproquement ce que l'on donne à voir).

La plaine constitue, à elle-seule, une entité paysagère :

> La plaine de Lablachère, Joyeuse, Rosières

Bastion historique sur l'axe de communication entre Aubenas et Alès, Joyeuse fait figure de bourg-capitale. Dominé par son château et son clocher, positionné sur un léger éperon au dessus de la Beaume, le centre historique a conservé son caractère patrimonial. Sa silhouette reste un repère relevant d'une grande qualité paysagère. Les développements urbains récents ont, quant à eux, envahis les coteaux et quelques secteurs de plaine sans grands ménagements, ni réflexions d'ensemble. Les « coups partis » des aménagements récents ne semblent pas témoigner de la même ambition qui avait jusque-là, guidé la croissance du bourg-chef-lieu.

Pour autant, l'implantation générale de la ville, son caractère patrimonial, la relation à la plaine (jardins, béals...) et à la Beaume, invite à reprojeter un avenir à long terme de ce centre historique notamment en jetant des liens pratiques et paysagers vers les communes riveraines de Lablachère et Rosières dans l'optique d'un « projet de petite ville » fédérateur.

ENJEUX

- Les espaces communs à partager
- La silhouette de la petite ville (sa forme urbaine, ses contours), ce que l'on donne à voir, ce que l'on voit
- Les relations aux rivières
- Les circulations douces, le bien vivre en centre ville





ENJEUX

- L'accessibilité et le parcours de la terrasse
- La préservation des espaces naturels et du petit patrimoine lié à la pierre
- Le suréquipement de la terrasse
- La préservation des terres agricoles de la plaine



6. LA TERRASSE

Au devant de la plaine habitée s'étend la terrasse. Non pas un arrière mais bien une terrasse d'honneur qui donne à voir la petite ville et la jardin et la met en scène. Cette grande étendue peu habitée, peu cultivée, peu exploitée, peu aménagée aujourd'hui est un réel refuge pour la nature si particulière des plateaux karstiques. Elle cache une multitude d'éléments de petit patrimoine construit et des curiosités naturelles souvent très discrètes. Un petite route paysagère, joliment tracée dans le seul vrai vallon (D246) traverse cette terrasse comme une allée d'honneur. Aujourd'hui, rien de transparait sur l'attention portée à cette avant-scène du jardin qui joue pourtant un rôle majeur dans la composition générale du territoire et de son éco-système. Cette partie du jardin est composée d'une seule entité paysagère homogène débordant largement à l'ouest vers le pays des Vans et à l'est vers Aubenas et les gorges de l'Ardèche.

> Le plateau des Gras

Domaine de la garrigue, le ressaut du plateau des Gras nous fait entrer dans le monde du calcaire. Creusé par de profondes et spectaculaires gorges (Beaume, Chassezac...), le plateau, situé à environ 50 à 80 mètres au dessus des plaines alentours, constitue un espace à part, du fait de ses caractéristiques difficiles. Sa géologie et sa végétation marquée par les bois de Buis donnent un paysage d'aspect sec, aride, peu pénétrable et même parfois hostile.

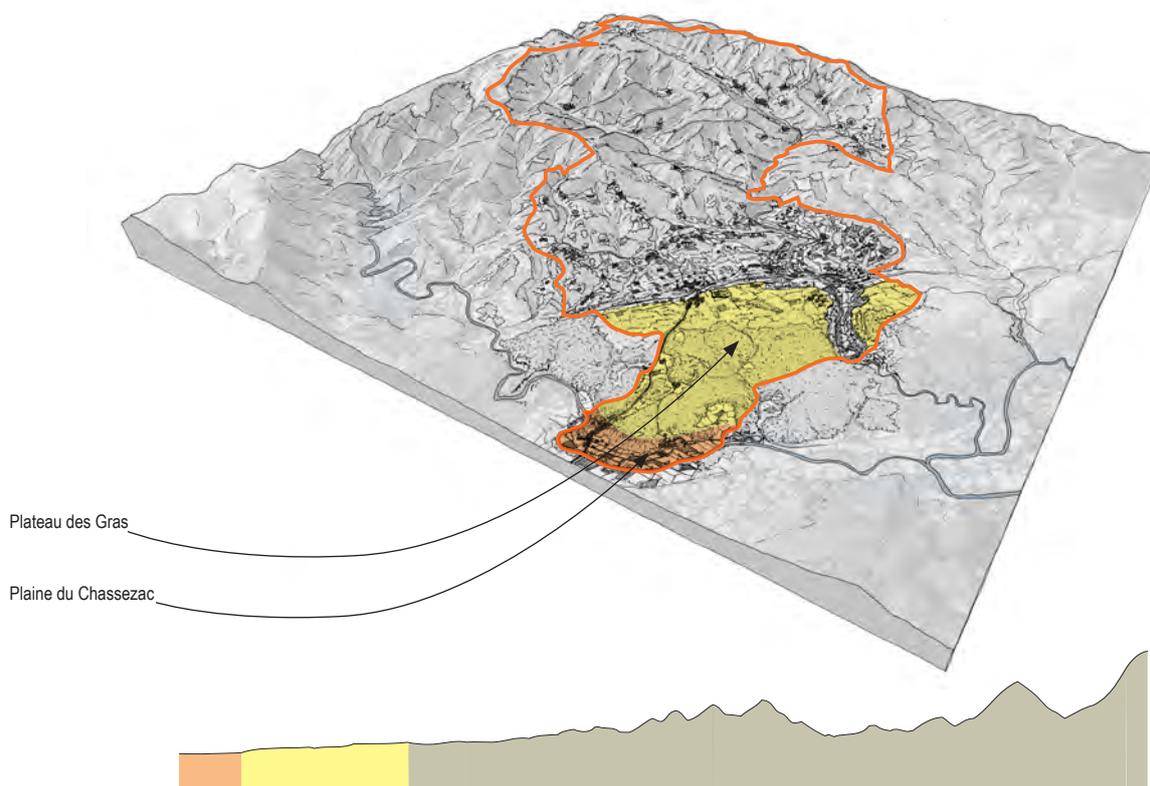
Alors que ses usages traditionnels ont quasiment disparu (agriculture, pâturage, exploitation forestière...) son hostilité (?) et ses qualités environnementales l'ont préservé jusqu'ici d'autres usages. Cependant, la pression urbaine et touristique qui s'étend alentour rend la pérennité de ce « vide » (peu d'usages, peu de valeur...) assez improbable. Cette situation nous invite à ré-inscrire ces espaces dans un projet collectif non plus dissocié ou en rupture avec le reste du territoire mais interrogeant avec ce dernier.

7. LES RIVES

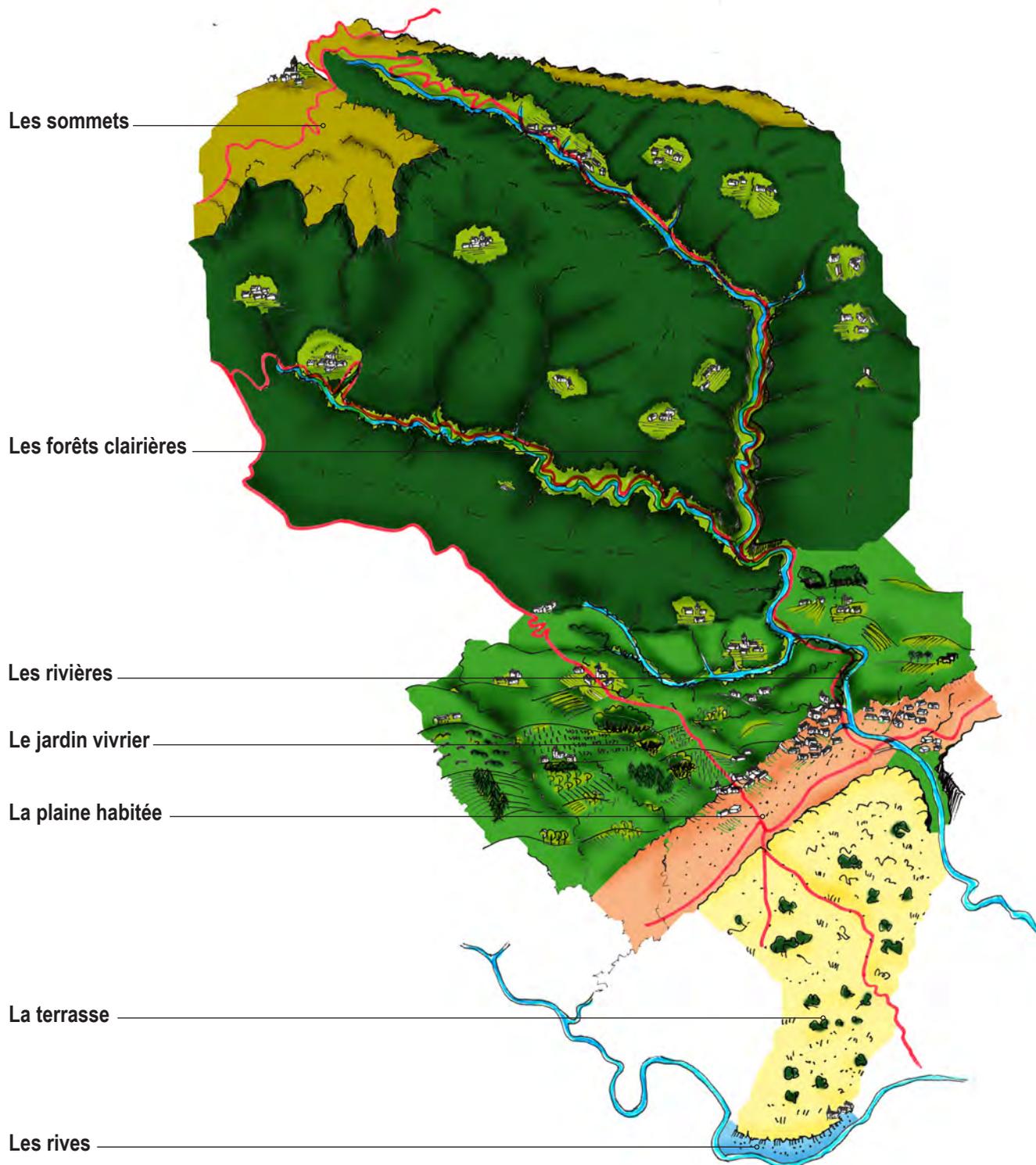
Les rives du Chassezac dessinent l'un des contours du jardin au contact de la rivière. Cette situation particulière confère, à cet écart, un caractère riant et fertile au pied du plateau calcaire des Gras. La ripisylve de la rivière constitue un réservoir de biodiversité nécessaire à l'équilibre du jardin et tout particulièrement aux terres cultivées de la plaine. L'accès à la rivière est quant à lui rare et peu identifié. Pourtant « descendre à la rivière » constituerait une des expériences de qualité quotidienne dans le jardin. Une seule entité paysagère compose les rives.

> La plaine du Chassezac

Les rives du Chassezac marquent la limite sud du territoire, l'entrée « côté méditerranée ». La plaine qu'il traverse fait partie de ces plaines fertiles, propices à l'agriculture, en particulier la viticulture, mais aussi le maraîchage et les cultures céréalières. Les bourgs, villages et hameaux historiques sont implantés en limite des terres inondables et agricoles, s'appuyant sur les premiers reliefs des Gras.



C. ESSAI DE REPRÉSENTATION DU JARDIN



PARTIE 3

Projet

ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE PAYSAGÈRE POUR LE JARDIN



Objectif A. "SACRALISER" LES SOMMETS

Les sommets servent de décor à notre jardin et ouvrent la porte d'un territoire riche et diversifié. Ils font figure de repère dans le paysage et donnent un caractère de forte naturalité à l'ensemble de la communauté de communes. Les reconnaître, en prendre soin et les faire découvrir est le premier engagement de notre projet de jardin pour demain.

Axe 1 / Reconnaissance des hauts lieux paysagers (cols, routes paysage, points de vue, sites naturels, sites construits...), processus de reconnaissance de ces patrimoines paysagers par :

- la mise en place d'un projet d'accueil et de communication touristique adapté
- un projet de préservation des qualités du site de Loubaresse (espaces publics, terrasses, chemins, nouvelles constructions)

Axe 2 / Maintien du caractère de forte de naturalité des sommets (zones humides, forêt, estive) par :

- la gestion durable des forêts de montagne, (mise en place de démarche Pro Silva, réserve biologique intégrale)
- le maintien et le développement des pratiques d'estive (groupement pastoral) par le développement d'outils fonciers communautaires facilitant l'installation de nouveaux projets agricoles (association foncière)
- l'accompagnement des nouveaux porteurs de projet agricole pour l'intégration paysagère des bâtiments d'exploitations



Objectif B. RÉINVESTIR LES FORÊTS-CLAIRIÈRES

Les forêts forment un écrin de verdure presque homogène aujourd'hui peu valorisé et dans lequel les lieux habités semblent parfois engloutis. Cette forêt est pourtant une ressource inestimable qui permettrait de faire vivre une partie des habitants de la montagne. Réinvestir cette forêt, y habiter, la rouvrir sont des engagements ambitieux d'un projet de territoire.

Axe 1 / Gestion durable de la forêt de montagne par :

- la reconquête de la châtaigneraie
- l'exploitation raisonnée des forêts de yeuseraie
- la jardinage de la hêtraie sapinière
- la suppression des boisements de pins

Axe 2 / Protection et transmission du patrimoine des sites paysagers remarquables (ex : site du pont du rouge et le hameau de Perrier) par :

- le renforcement du dynamisme des bourgs par l'accueil de nouveaux habitants (réhabilitation, densification, projet groupé dans la continuité de l'ensemble urbain)
- la maintenance du patrimoine bâti (habitation et agricole) des clairières par la reconquête et l'entretien



Objectif C. PARTAGER LE JARDIN VIVRIER

Le jardin vivrier est le joyau du jardin, le plus riche et l'espace le plus sensible car très convoité. La réversibilité de nos actes doivent être une priorité dans le jardin vivrier afin de préserver nos ressources et garantir l'habitabilité de notre territoire.

Axe 1 / Reconnaissance, protection et valorisation du potentiel agricole par :

- la diversification des productions agricoles (ex : PAT, projet alimentaire territorial)
- la requalification des espaces dégradés (friche, boisement de pins, mitage...)
- la transformation, suppression des boisements de pins

Axe 2 / Dynamisation des villages par :

- la densification de l'habitat (arrêter le mitage, réhabilitation de l'ancien)
- le développement de nouvelles formes d'habitat (maison de bourg, habitat intermédiaire, hameau nouveau)
- l'installation d'équipements collectifs (restaurant, gîte, conciergerie, point multi-services, atelier de transformation...) dans les bourgs

QUEL PROJET POUR LE JARDIN ?

ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE PAYSAGÈRE



Objectif D. REUSSIR LA «PETITE VILLE¹»

La petite ville concentre une grande partie de l'énergie du jardin. Implantée à cheval entre le jardin vivrier et la plaine dominant la terrasse, la zone habitée semble grignoter peu à peu ses franges jardinées et empiéter sur les bords. Soigner les contours, dynamiser le cœur et mettre en lien les lieux habités sont des intentions qui doivent guider l'action sur le cœur de territoire.

Axe 1 / Préservation des la qualité des sites urbains implantés en terrasse (formes urbaines, espace de faire valoir, les contours de la ville...) par :

- la mise en place de coupures d'urbanisation et d'espaces agricoles non bâtis protégés
- la mise en réseau des bourgs par des circulations douces et alternatives à la voiture
- la réappropriation des bords de rivière par l'espace public (bien commun, attractivité touristique, qualité du cadre de vie, nature en ville...)

Axe 2 / Habitabilité des centres bourgs (réhabilitation, transformation de l'habitat ancien, habitat neuf dans le tissu existant) par :

- le partage et mutualisation des espaces (parking, circulation, espaces publics)
- la valorisation et aménagement des espaces publics des centre-bourgs (stationnement, circulation, place, parc et jardin vivrier...)
- la dynamisation des centre-bourgs (commerces et services), procédure d'acquisition foncière des pas de portes pour réhabilitation et location à bas coût)



Objectif E. PARFAIRE LA TERRASSE

Alors que les territoires riverains connaissent une pression forte et atteignent la saturation, la terrasse calcaire des Gras constitue une sorte de vide inoccupé, sans usage ou valeur unanimement reconnus. De fait, la pression foncière s'étend progressivement sur ces espaces. Pourtant, la terrasse des Gras présente une multitude d'intérêts qui peuvent justifier sa protection et son maintien en zone à dominante naturelle, même s'il est capable d'accepter des aménagements ponctuels adaptés.

Axe 1 / Reconnaissance de l'image naturelle et culturelle majeure de la terrasse des Gras par :

- l'amélioration et la diffusion de connaissances sur les richesses naturelles et culturelles du plateau des Gras (en particulier concernant son patrimoine lithique et en associant son nom aux sites touristiques majeurs qu'il contient (gorges du Chassezac et de la Baume, villages de Labeaume, Bois de Paiolive...).
- la valorisation des patrimoines culturels et naturels du plateau des Gras (valorisation du patrimoine lithique ce qui suppose sa protection, sa restauration et son interprétation).
- l'aménagement et la protection de sites d'intérêt : vallon de Fontgraze, Bourbouillet, Chastelbourg (dispositifs de gestion spécifiques nécessaires pour chacun de ces sites si l'on veut éviter que leur fréquentation pèse à terme sur leur pérennité et leur notoriété.

Axe 2 / Traversée et parcours sur la terrasse par :

- l'aménagement raisonné et qualitatif de liaison(s) depuis la frange nord du plateau (secteur Lablachère, Joyeuse) vers le sud et les voies vertes de la plaine du Chassezac.
- la mise en place d'un réseau de cheminement permettant la découverte des patrimoines culturels et naturels des Gras.

1. Mainet Hélène. *Qu'est-ce qu'une petite ville ? Réflexions à partir d'études de cas*. In: Bulletin de l'Association de géographes français, 85e année, 2008-1 (mars). Petites villes françaises / Pierre monumentale, sous la direction de Jean-Charles Edouard, Samuel Etienne et Dominique Sellier. pp. 13-22. disponible sur : www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_2008_num_85_1_2593

